



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**


**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 17 décembre 2018, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 541-2018, ayant pour titre : Fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour services municipaux, des taux pour location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2019.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 18<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2018.



Lyne Groleau,  
Directrice générale et greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 18 décembre 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.



Lyne Groleau